

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU « Grand Jeu de Pâques »

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne, dont le siège social est situé 1 rue Raoul Ponchon CS 46938 35069 Rennes Cedex, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, par instants gagnants ouverts en France métropolitaine, intitulé «Grand Jeu de Pâques» du 12/04/2017 au 23/04/2017 heure française (inclus) sur le site internet : <http://jeu-famille.tourismebretagne.com>

ARTICLE 2 : DURÉE DU JEU

Le jeu «Grand Jeu de Pâques» du 12/04/2017 à partir de 0h00 au 23/04/2017 jusqu'à 23h59 (inclus).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Il est accessible à toute personne physique majeure dont la résidence principale est en France Métropolitaine bénéficiant d'un accès à Internet à la date du 12 avril 2017.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles (même nom, même adresse postale), les membres de la Société Organisatrice et de ses filiales.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Une seule participation par jour et par foyer (même nom et/ou même adresse et /ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP) pendant la période du jeu (cf. art. 5).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 4 : ACCÈS AU JEU

Ce jeu par instants gagnants ouverts se déroule sur le site internet <http://jeu-famille.tourismebretagne.com> et est véhiculé via les partenaires du site www.enfamille-tourismebretagne.com porteurs de l'opération

L'accès au jeu implique la présence du plug-in Flash™ (version 10 ou plus) dans le navigateur du participant. Le participant ne possédant pas ce plug-in et ne désirant pas le télécharger à partir de la page initiale qui l'y invite ne pourra accéder à ce jeu. L'accès au jeu se déroule de la façon suivante :

- Soit Flash™ est détecté dans le navigateur du participant lorsque celui-ci arrive sur le site du jeu ; il peut alors continuer.

- Soit Flash™ n'est pas détecté, et le participant est invité à cliquer sur un lien Adobe lançant le téléchargement gratuit du plug-in Flash™. Une fois celui-ci installé, le participant peut continuer.
- Soit Flash™ n'est pas détecté, et le participant ne désire pas télécharger ce plug-in ; il ne peut pas participer au jeu.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Le jeu est accessible exclusivement via le réseau Internet. Pour participer au jeu, il faut se rendre sur le site Internet : internet <http://jeu-famille.tourismebretagne.com> et suivre les instructions.

Pour jouer, l'internaute devra, lors de sa première connexion, s'inscrire au jeu en remplissant le formulaire d'inscription.

L'internaute doit indiquer :

- Ses coordonnées personnelles : civilité, nom, prénom, adresse e-mail (valide et non Jetable).

L'ensemble des champs ci-dessus est obligatoire. Il en est de même en ce qui concerne le champ de vérification anti-remplissage automatique et l'acceptation du règlement.

Le participant peut, s'il le souhaite, cocher la case opt-in : l'internaute a le choix de recevoir des informations ou non du Comité Régional du Tourisme de Bretagne et de ses partenaires.

Pour découvrir son gain, après l'enregistrement de ses coordonnées personnelles, l'internaute clique sur le bouton « je participe ». Puis, le joueur sait immédiatement s'il a gagné ou non.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mails.

Les adresses IP de connexion et d'utilisation sont enregistrées et vérifiées. Tout compte ouvert avec une adresse email jetable sera bloqué et supprimé sans préavis.

Un seul participant peut jouer au sein d'un foyer : même nom et/ou même adresse et /ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP.

Le Jeu «Grand Jeu de Pâques» est un jeu par instants gagnants ouverts et les cadeaux (12) sont attribués sur le principe des instants gagnants ouverts. Les instants gagnants sont déterminés par l'organisateur du jeu avant le début de l'opération. L'heure prise en compte sera celle de l'horloge de l'ordinateur hébergeant le programme du jeu.

Le principe de l'instant gagnant ouvert implique que si aucun participant ne se connecte pendant la durée de l'instant gagnant « t », la dotation de cet instant gagnant « t » sera automatiquement attribuée au prochain participant.

L'instant gagnant est réparti de façon aléatoire sur la durée du jeu. Au cas où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier à être enregistré par le serveur qui se verrait attribuer la dotation correspondante.

L'internaute peut tenter sa chance une fois par jour sur toute la durée du jeu. Un joueur gagnant ne peut remporter qu'un seul lot sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

12 dotations sont mises en jeu par Instants Gagnants au rythme d'une dotation par jour:

Lot 1 : Des entrées loisirs (mis en jeu le 12/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 pass Famille pour l'exposition sur la biodiversité « Tous Vivants – Tous Différents » (salle de la Terre) à l'Espace des Sciences à Rennes (35)**

Ce lot comprend 2 entrées adultes et 2 entrées enfants. Il est valable jusqu'au 30 juin 2017.

Ce lot ne comprend pas les transferts et transports ou toutes autres accès à des activités ou animations que celles indiquées ci-avant dans la dotation.

► **1 pass Famille pour Enigmaparc situé à Janzé (35)**

Ce lot comprend 2 entrées adultes et 2 entrées enfants de 5 à 11 ans pour les parcours pour une durée illimitée entre 10h et 18h45.

Ce lot est valable jusqu'au 31/12/2017

Ce lot ne comprend pas, les transferts et transports, restauration, services du bar, achats en boutique ou toutes dépenses pour d'autres prestations que celles indiquées ci-avant dans la dotation.

Valeur totale du lot : 77 euros

Photos non contractuelles

Lot 2 : 1 nuit en mobilhome et 4 entrées loisirs (mis en jeu le 13/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 nuitée en mobilhome de 3 chambres (maximum 6 personnes) au Camping Ty Nénez à Pont-Scorff (56).**

Le camping Ty Nenez est ouvert toute l'année et sa piscine intérieure couverte, chauffée, eau à 30 ° est également accessible toute l'année.

Ce lot est valable jusqu'au 31 décembre 2017, hors les mois juillet et août 2017 (sur réservation et sous réserve de disponibilités).

Ce lot ne comprend pas les transferts et transports, les taxes de séjour et le chauffage à régler au réel suivant les consommations sur compteur individuel.

► **4 entrées gratuites pour la visite du Village de l'an mil de MELRAND (56)**

Ce lot est valable pendant la période d'ouverture 2017 du village.

Ce lot ne comprend pas les transferts et transports, les achats en boutique.

Valeur totale du lot : 129 euros

Photos non contractuelles

Lot 3 : 1 carte cadeau de 30 euros et 1 ensemble collier et bracelet (mis en jeu le 14/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 carte cadeau d'une valeur de 30 euros chez PAPA PIQUE ET MAMAN COUD**

La marque PAPA PIQUE ET MAMAN COUD offre une E-carte cadeau d'une valeur de 30 euros valable sur www.ppmc.fr et dans les boutiques suivantes : Caen (14), Deauville (14), Toulouse (31), Bordeaux (33), Rennes (35), Dinard (35), La Baule (44), Guérande (44), Nantes (44), Angers (49), Carnac (56), Arzon - le port du Crouesty (56), La Trinité-sur-mer (56), Lille (59), Le Touquet (62), Biarritz (64), Strasbourg (67), Paris (75), Saint-Germain-en-Laye (78)



Ce lot est valable en boutique sur présentation du mail.

► **1 ensemble collier et bracelet Sandrine de Courcy**

Ensemble collier et bracelet en authentique tissu de marinière, provenant de la Maison Le Minor. Petit poisson en nacre émaillée et breloques en étain vernis. Livré dans son étui explicatif d'entretien spécialement dessiné pour la collection « Made in Marinière ». Créé et fabriqué en Bretagne par Sandrine de Courcy.

Valeur totale du lot : 74 euros

Photos non contractuelles

Lot 4 : 1 nuit avec petits déjeuners à l'hôtel et des pass famille (mis en jeu le 15/04/2017)

Ce lot comprend :

► **1 nuité dans une chambre 4 personnes maxi (semaine ou week end) avec petits déjeuners à l'hôtel B&B Saint Briec – Tréguen (22).**

Ce lot est valable jusqu'au 24 octobre 2017 (sur réservation et sous réserve de disponibilités).

Ce lot ne comprend pas les transferts et transports, les taxes de séjour (0,50€ par personne et par nuit).



► **1 Pass Famille pour 2 adultes et jusqu'à 4 enfants afin de visiter l'Aquarium des Curieux de Nature situé à Belle-Isle-en-Terre (22).**



Ce lot est valable pendant les périodes d'ouverture 2017 de l'Aquarium.



Ce lot ne comprend pas les achats, les transferts et transports.



► **1 billet famille pour 1 séance de planétarium au choix pour 2 adultes et 2 enfants au Planétarium de Bretagne situé à Pleumeur-Bodou (22).**

Ce lot est valable est valable jusqu'au 31 août 2017

Ce lot ne comprend pas les achats, l'accès à d'autres animations ou activités que celle mentionnée dans la dotation ci-avant, les transferts et transports.

Valeur totale du lot : de 132,6 à 137,6 euros selon la période

Photos non contractuelles

Lot 5 : 1 peluche et 4 places loisirs (mis en jeu le 16/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 petit lapin bleu ou rose en peluche Mailou Tradition**

Cette peluche d'environ 15 cm en tissu Oekotex (spécial bébé) est entièrement conçue et fabriquée dans notre atelier de Chateaubourg (35). Il convient à tous les âges dès la naissance et est à choisir en rose ou bleu.



► **4 places tout public pour le parc Forêt Adrénaline de Rennes (35)**

Ces places sont valables jusqu'au 31 octobre 2017 pour 2h30 de parcours acrobatiques dans les arbres.

Ce lot ne comprend pas les achats, l'accès à d'autres animations ou activités que celle mentionnée dans la dotation ci-avant, les transferts et transports.

Valeur totale du lot : 101 euros

Photos non contractuelles

Lot 6 : 1 bon d'achat de 30 euros et 1 billet famille Loisirs (mis en jeu le 17/04/2017)

Ce lot comprend :

► **1 bon d'achat de 30€ à valoir sur toute la Boutique en ligne <https://www.brindemer.fr>**

Ce lot est valable jusqu'au 30 juin 2017



Ce lot ne comprend pas les frais de port et l'option cadeau.

► **1 billet famille pour 1 séance de planétarium au choix pour 2 adultes et 2 enfants au Planétarium de Bretagne situé à Pleumeur-Bodou (22).**

Ce lot est valable jusqu'au 31 août 2017

Ce lot ne comprend pas les achats, l'accès à d'autres animations ou activités que celle mentionnée dans la dotation ci-avant, les transferts et transports.

Valeur totale du lot : 51 euros

Photos non contractuelles



Lot 7 : 1 lot de 3 corbeilles et 1 billet famille Loisirs (mis en jeu le 18/04/2017)

Ce lot comprend :

► **1 lot de 3 corbeilles en lin Lilaxel**

Les corbeilles sont des indispensables de la table à langer. Elles trouveront leur place dans la salle de bains ou dans la chambre de bébé, pour y ranger le coton, les lingettes lavables et toutes les petites affaires à avoir à portée de main au moment du change.

Et parce que dans la vie, on n'a jamais trop de bonheur, de rêve et d'amour, elles sont brodées de jolis mots plein de douceur et de poésie.

► **1 billet famille pour 1 séance de planétarium au choix pour 2 adultes et 2 enfants au Planétarium de Bretagne situé à Pleumeur-Bodou (22).**

Ce lot est valable jusqu'au 31 août 2017

Ce lot ne comprend pas les achats, l'accès à d'autres animations ou activités que celle mentionnée dans la dotation ci-avant, les transferts et transports.

Valeur totale du lot : 70 euros

Photos non contractuelles

Lot 8 : 1 entrée famille loisirs et 1 bon d'achat de 30 euros (mis en jeu le 19/04/2017)

Ce lot comprend :

► **1 entrée pour toute la famille (2 adultes et enfants à charge) aux Jardins de Brocéliande situés à Bréal sous Montfort (35)**



Ce lot comprend l'accès à toutes les activités à découvrir : parcours sensoriels, exposition, spectacles, animations, etc.

Ce lot est valable toute la saison, du 4 avril au 22 octobre 2017.

Ce lot ne comprend pas, les transferts et transports, restauration, services du bar, achats en boutique ou toutes dépenses pour d'autres prestations que celles indiquées ci-avant dans la dotation.

► **1 bon d'achat de 30€ à valoir sur toute la Boutique Brin de mer en ligne <https://www.brindemer.fr>**

Ce lot est valable jusqu'au 30 juin 2017

Ce lot ne comprend pas les frais de port et l'option cadeau.

Valeur totale du lot : 49 euros

Photos non contractuelles

Lot 9 : 1 carte cadeau de 30 euros et 2 accès à un atelier loisirs (mis en jeu le 20/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 carte cadeau d'une valeur de 30 euros chez PAPA PIQUE ET MAMAN COUD**

La marque PAPA PIQUE ET MAMAN COUD offre une E-carte cadeau d'une valeur de 30 euros valable sur www.ppmc.fr et dans les boutiques suivantes : Caen (14), Deauville (14), Toulouse (31), Bordeaux (33), Rennes (35), Dinard (35), La Baule (44), Guérande (44), Nantes (44), Angers (49), Carnac (56), Arzon - le port du Crouesty (56), La Trinité-sur-mer (56), Lille (59), Le Touquet (62), Biarritz (64), Strasbourg (67), Paris (75), Saint-Germain-en-Laye (78)

Ce lot est valable en boutique sur présentation du mail.

► **2 places gratuites pour participer à une visite/atelier pédagogique organisé au Musée Manoli situé à la Richardais.**

Le musée Manoli offre 2 places pour participer à l'un des ateliers qui se déroule deux fois par semaine pendant les vacances scolaires (mercredi et vendredi de 14h30 à 16h).

Ce lot est valable jusqu'au 1er septembre 2017, sur réservation et sous réserve de disponibilité.

Ce lot ne comprend pas les achats, l'accès à d'autres animations ou activités que celle mentionnée dans la dotation ci-avant, les transferts et transports.

Valeur totale du lot : 42 euros

Photos non contractuelles

Lot 10 : 1 séjour de 2 nuits en cottage et 3 bobs (mis en jeu le 21/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 séjour de 2 nuits pour 4 personnes en cottage 3 fleurs au Yelloh Village L'Océan Breton situé à Plobannaec-Lesconil (29)**

Ce lot est valable du 1er au 30 juin 2017 (hors weekend férié).

Ce lot ne comprend pas la TV, draps & serviettes, forfait ménage, animal, taxe de séjour, kit bébé, wifi, lits faits à l'arrivée, les transports et transferts.

► **1 lot contenant 1 bob Basil, 1 bob Basil Kid et 1 bob Basil Bébé MOUSQUETON**

Cet été, toute la famille adopte le look Mousqueton avec ce bob en toile canvas décliné de la taille bébé à adulte ! Vous pourrez choisir parmi la douzaine de couleurs* dans la palette Mousqueton aux teintes délavées.

*coloris selon stock disponible

Valeur totale du lot : de 168,5 à 180,5 euros selon la période.

Lot 11 : 1 séjour d'une semaine en camping et 1 ensemble collier et bracelet (mis en jeu le 22/04/2017)



Ce lot comprend :

► **1 semaine en hébergement Jacynthe pour 4 personnes au choix au **Camping Le Monteno****** situé à Plouhinec (56) ou au **Camping Le Fort Espagnol***** situé à Crach (56).** L'hébergement comprend 2 chambres et une terrasse.

Ce lot est valable jusqu'au **24 septembre 2017 (hormis le vacances scolaires et les weekend spéciaux). Sur réservation et selon les disponibilités.**

Ce lot ne comprend pas : les taxes de séjour, les transferts et transports, les repas et boissons, la TV, le kit bébé, le wifi, le barbecue, les draps, les redevances éco, les suppléments concernant les animaux, les suppléments concernant les personnes supplémentaires ainsi que toutes autres dépenses pour d'autres prestations que celles indiquées ci-avant dans la dotation.

► **1 ensemble collier et bracelet Sandrine de Courcy**

Ensemble collier et bracelet en authentique tissu de marinière, provenant de la Maison Le Minor. Petit poisson en nacre émaillée et breloques en étain vernis. Livré dans son étui explicatif d'entretien spécialement dessiné pour la collection « Made in Marinière ». Créé et fabriqué en Bretagne par Sandrine de Courcy.

Valeur totale du lot : 354 euros

Photos non contractuelles

Lot 12 : 1 carte cadeau de 30 euros et 1 ensemble collier et bracelet (mis en jeu le 23/04/2017)

Ce lot comprend :



► 1 carte cadeau d'une valeur de 30 euros chez PAPA PIQUE ET MAMAN COUD

La marque PAPA PIQUE ET MAMAN COUD offre une E-carte cadeau d'une valeur de 30 euros valable sur www.ppmc.fr et dans les boutiques suivantes : Caen (14), Deauville (14), Toulouse (31), Bordeaux (33), Rennes (35), Dinard (35), La Baule (44), Guérande (44), Nantes (44), Angers (49), Carnac (56), Arzon - le port du Crouesty (56), La Trinité-sur-mer (56), Lille (59), Le Touquet (62), Biarritz (64), Strasbourg (67), Paris (75), Saint-Germain-en-Laye (78)



Ce lot est valable en boutique sur présentation du mail.

► 1 ensemble collier et bracelet Sandrine de Courcy

Ensemble collier et bracelet en authentique tissu de marinière, provenant de la Maison Le Minor. Petit poisson en nacre émaillée et breloques en étain vernis. Livré dans son étui explicatif d'entretien spécialement dessiné pour la collection « Made in Marinière ». Créé et fabriqué en Bretagne par Sandrine de Courcy.

Valeur totale du lot : 74 euros

Photos non contractuelles

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Information des gagnants et validation des dotations :

Les 12 gagnants seront informés de leur dotation par courrier électronique. Chaque gagnant recevra, sous 5 semaines environ, un courrier lui confirmant son gain et lui indiquant les modalités pour la réception du lot.

Les dotations sont valables sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

Les dotations non réclamées (cf. ci-dessus) seront conservées par la société organisatrice et ne seront ni remises en jeu ni attribuées à un autre participant.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées, même partiellement, contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations d'une valeur équivalente.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de Comité Régional du Tourisme de Bretagne en ce qui concerne les dotations, notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation.

La société organisatrice ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations. Les dotations ne peuvent pas donner lieu à remboursement même partiel

À l'issue de la participation au jeu, la société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services d'acheminement des lots.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des lauréats dont les coordonnées seront erronées, incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

3 - Les gagnants autorisent l'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, leurs nom, prénom, adresse, ainsi que leur voix et leur photographie, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation. Cependant, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leur nom, prénom, adresse, voix ou photographie dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, adressé au Comité Régional du Tourisme de Bretagne, à l'attention de la chargée de mission Famille à l'adresse indiquée dans l'article 1 avant le 30/06/2017.

A défaut d'interdiction demandée par le gagnant, tous les droits à l'image des gagnants seront cédés au Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne

téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels, de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société Laïta ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

L'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Comité Régional du Tourisme de Bretagne, dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Comité Régional du Tourisme de Bretagne, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à La Poste.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles des participants sont destinées au fichier des clients des partenaires du jeu et aux abonnés aux informations de Tourisme Bretagne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Le responsable du traitement est l'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

ARTICLE 10 : COPIE DU PRESENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement, ainsi que la liste des instants gagnants, sont adressés gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : <http://jeu-famille.tourismebretagne.com>

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFICULTES

Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice.

ARTICLE 12 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

L'association Comité Régional du Tourisme de Bretagne n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (courrier, mail, fax ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu.

La société organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu (cf Article 1) et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

La société organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.